This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

QVAE DE SVIS ITINERIBVS PER ITALIAM
NARRAVERVNT NONNVLLI VIATORES
COLLEGIT DOCTOR CAMILLVS MONNET
GENTILIS DE MONTBARBON

LIBRARY

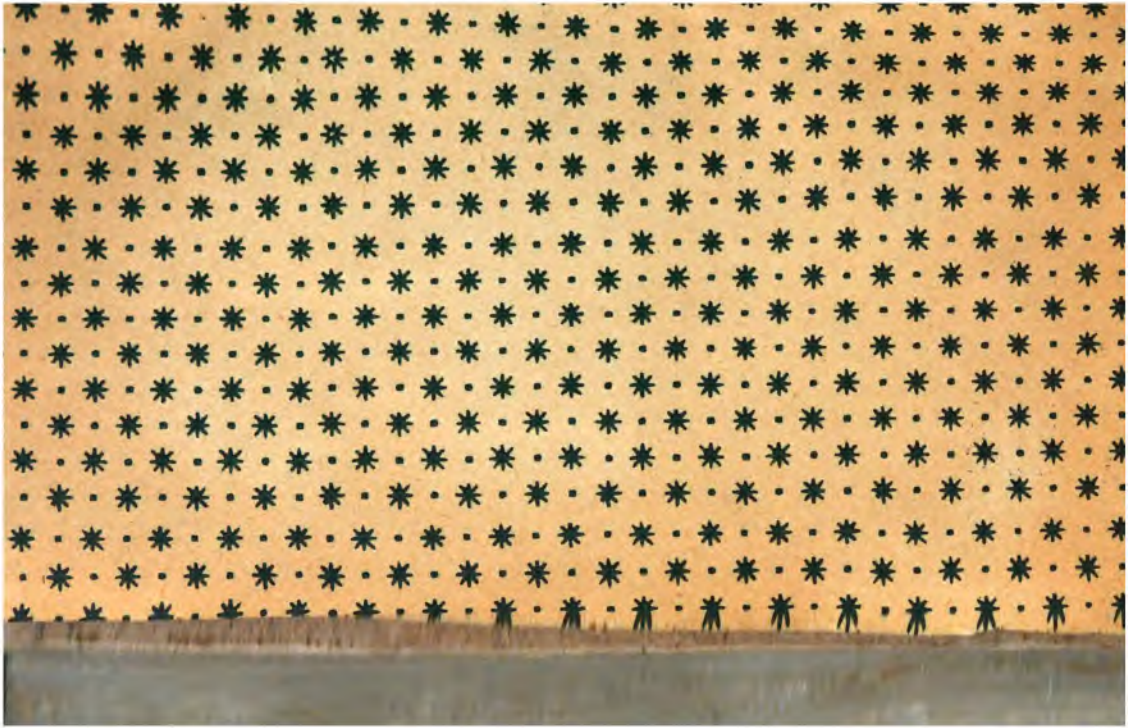

S. 1500.

LA REINE HORTENSE

EN ITALIE,

EN FRANCE ET EN ANGLETERRE

PENDANT L'ANNÉE

1831.

IMPRIMERIE DE ODE ET WODON,
Boulevard de Waterloo, n° 34.

LA

REINE HORTENSE

EN ITALIE

EN FRANCE ET EN ANGLETERRE

PENDANT L'ANNÉE

1831.

FRAGMENS

EXTRAITS DE SES MÉMOIRES INÉDITS

ÉCRITS PAR ELLE-MÊME.

Bruxelles.

P. J. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1834

LOAN STACK

DC 216
.4
A4
1834

RÉCIT

DE MON

PASSAGE EN FRANCE.

ET DES CAUSES QUI L'ONT AMENÉ.

810

Arenenberg, 22 septembre 1833.

Mes amis ont pensé qu'après la publicité officielle donnée à mon passage à Paris en 1831, et les nouvelles erreurs répandues à cette occasion sur mon compte, c'était un devoir pour moi d'expliquer au public, seul juge en dernier ressort de ce qui est bien comme de ce qui est mal, les motifs qui m'ont obligée à enfreindre momentanément une loi de mon pays, loi injuste, sans doute, mais que je devais respecter. Les conseils de leur amitié ont triomphé de ma réserve, et je me suis décidée à faire paraître le récit de mes derniers malheurs. Je le fais avec une sorte de crainte; me placer en évidence par ma volonté, c'est agir d'une façon contraire à

la vie que j'ai toujours souhaitée. J'avais écrit pour soulager mon cœur de ses douloureuses impressions, sans penser qu'elles dussent être connues; à présent que je me laisse convaincre de la nécessité de rendre tout le monde juge de ce que j'ai fait, comme de ce que j'ai senti, je ne me repentirai pas de cette démarche, si ceux qui vont me lire, s'identifiant avec mes douleurs, m'accordent un sentiment d'intérêt et d'affection que j'ai toujours ambitionné de mes compatriotes.

HORTENSE.

I.

Après avoir reçu de la fortune tout ce qu'elle peut prodiguer de grandeurs et d'adversités, après avoir retracé les brillans et tristes détails de ces vicissitudes dans des souvenirs achevés en 1820, j'espérais que le sort, fatigué de m'accabler, ne me réservait plus que le repos; je croyais l'avoir obtenu enfin; mais la douleur, qui me trouve sans courage parce qu'elle anéantit toutes mes facultés, la douleur si déchirante que cause la perte d'objets chéris, il m'a fallu en être frappée à coups redoublés, et chaque fois que ma raison reprenait de l'empire, que je me resserrais avec une sorte de joie autour de

ce qui me restait, la mort impitoyable revenait sans cesse m'isoler davantage.

En 1821, j'eus à supporter le chagrin d'apprendre la mort affreuse de l'Empereur. Lui, si grand de facultés et si grand d'ame, qui voua son génie au bien-être des peuples et sembla les enchaîner pour briser à jamais leurs chaînes; lui qui préparait le siècle de la liberté, en éclairant les nations, et en introduisant dans nos mœurs comme dans nos lois le règne de l'égalité, il périssait dans une île malsaine et déserte, loin des siens, à la merci de ses ennemis, méconnu de la France qu'il avait rendue si puissante et si prospère, de l'Europe où chacune de ses conquêtes apportait des institutions regrettées aujourd'hui ! Il n'avait pour toute consolation dans son isolement, que l'avenir de gloire qu'il savait bien lui être réservé. Lui seul devait pressentir la justice qui lui serait rendue un jour, parce que lui seul comprenait alors tout le bien qu'il avait fait et tout le bien qu'il avait voulu faire.

En 1824, j'eus encore la douleur de perdre le frère le plus parfait et le plus tendrement aimé :

il était dans la force de l'âge et de la santé. Déjà dès l'année précédente les symptômes de la crise terrible qui nous l'enleva plus tard nous avaient fait sentir toutes les angoisses d'une séparation éternelle. Présente à sa maladie, combien mon courage avait été mis à une terrible épreuve, quand je l'avais vu mourant, abandonné des médecins ; quand seule j'avais été chargée de lui faire faire ses dernières dispositions, et que j'avais encouragé à lui donner les remèdes qui le sauvèrent et nous le rendirent pour quelques mois encore ! Quel temps heureux que ces quinze jours que nous passâmes ensuite en famille sur les bords du lac de Constance ! Comme un malheur qu'on vient d'éviter ajoute de jouissances à la vie ! Comme elle s'embellit de tout ce que le ciel nous laisse de bienfaits ! Je puis dire qu'alors je sentais vivement le bonheur qui me restait; toute autre infortune avait disparu. J'avais craint de perdre mon frère, mon ami, mon soutien, et je le conservais ! et il m'était rendu !... Remplie de sécurité, je partis pour l'Italie, et c'est là que je reçus l'affreuse nouvelle qu'il était retombé malade, et que traité

de la même manière (par la saignée, qui une première fois lui avait été si contraire), doucement il sembla s'endormir..... Il n'existait plus!....

Après ce malheur, un des plus grands de ma vie, je passai l'hiver à ma campagne en Suisse. Je faillis y mourir; j'étais anéantie; je n'avais plus la force de lutter contre tant de douleurs, l'amour maternel me sauva. Il fallait vivre, j'avais encore des enfans! Le courage me revint.

Madame Campan qui m'avait élevée, madame de Caulincourt qui fut ma dame d'honneur, toutes deux m'aimaient aussi tendrement que si j'eusse été leur fille, il me fallut encore les regretter.

Le bon roi de Bavière mourut aussi. Je perdais le dernier protecteur qui me restait, et la Bavière n'avait plus d'intérêt pour moi. J'éprouvai des difficultés pour aller en Italie; je parvins enfin à les surmonter, et tous les ans j'allais passer l'hiver à Rome et je revenais l'été habiter ma campagne d'Arenenberg en Suisse. La douce consolation que me procuraient mes

enfans, le dévouement de quelques amies, la constante affection de la grande-duchesse de Bade, qui seule de ma famille m'a donné des soins dans mes malheurs; les voyages, le beau ciel de l'Italie, l'amour des arts, enfin tout ce qui distrait, rien de ce qui touche vivement, avaient rendu de la douceur à ma vie. Ma santé s'était fortifiée, les douleurs de mon ame s'étaient calmées, lorsque la révolution de juillet vint tout à coup me faire sortir de cet état de tranquillité, pour me jeter de nouveau dans toutes les agitations de la vie.

Mon fils aîné avait épousé sa cousine, seconde fille du roi Joseph. Il vivait à Florence près de son père. Il était remarquablement beau et bon, rempli d'intelligence, de feu et du besoin de dépenser ses facultés pour le bonheur des autres. Malgré les grandeurs qui avaient environné son enfance et dont j'avais tant redouté l'influence pour l'éducation que je voulais donner à mes fils, il avait adopté ces maximes qu'on lui répétait souvent : « Qu'il faut être homme « avant d'être prince; que l'élévation du rang « n'est qu'une obligation de plus envers ses sem-

« blables, et que l'infortune noblement supportée « rehausse toutes nos nobles qualités. » Les malheurs sans nombre de sa famille avaient encore été la meilleure des leçons. Aussi, sans préjugés, sans regrets des avantages qu'il devait à sa naissance, mettant seulement à honneur d'être utile à l'humanité, il était républicain par caractère, ne faisait aucun cas des prérogatives qu'il avait perdues, et croyait devoir son assistance à tout ce qui souffrait. Je n'avais pu le retenir lorsqu'il voulut aller en Grèce, qu'en disant que son nom pouvait nuire à cette cause intéressante. » Il voulait s'y rendre seul, disait-il, y servir sans qu'on pût le reconnaître. » Mais enfin il céda à l'idée d'abandonner son père malade, dont il était la plus douce consolation. Je cherchais à calmer par mes conseils cette exaltation, qui, quoique portée vers tout ce qui était noble et élevé, me faisait craindre pour des destinées que le sort semblait vouer au repos.

Mon fils Louis avait absolument les mêmes sentimens et le même caractère que son frère. La révolution de juillet les trouva, l'aîné au

milieu de ses inventions pour l'industrie, qui, faute de mieux, l'occupaient depuis son mariage; et le plus jeune à l'école militaire de Thun [1], où il suivait des cours d'artillerie et du génie. Tous deux semblèrent renaître au bruit des événemens de Paris. Quoique séparés, leurs impressions furent les mêmes: vifs regrets de n'avoir pas combattu avec les Parisiens, enthousiasme pour leur héroïque conduite, et légitime espoir de servir cette France qu'ils chérissaient tant. Ils me disaient : « Elle est enfin libre; « l'exil est fini, la patrie est ouverte; n'importe « comment, nous la servirons! » Voilà ce qui remplissait toutes leurs lettres. J'étais loin de partager leurs espérances.

Depuis la chute de l'Empereur, la liberté d'écrire, si nécessaire alors pour défendre les droits du peuple, avait été aussi employée à dénaturer tous les actes de son règne. L'homme qui se croyait le plus impartial, pour faire passer un éloge avançait une injure ou une critique.

[1] École d'artillerie et du génie pour les officiers suisses, dans le canton de Berne.

La jeunesse élevée à cette école, et qui jouissait pourtant des institutions établies par l'Empereur, admirait à peine le génie supérieur qu'elle ne se donnait pas le loisir de juger. Elle ne comprenait pas que ce nom de Napoléon portait seul avec lui le principe d'égalité, d'ordre et d'indépendance nationale.

Il avait, disait-on, attenté à la liberté. Le parti des Bourbons pouvait, il est vrai, s'en plaindre, car le 13 vendémiaire et le 18 fructidor avaient donné le secret de sa force alors et de ses espérances; mais pour les patriotes ce reproche serait une injustice. La liberté pendant les guerres eût été toute en faveur des anciens privilégiés et des ennemis de la France. Le peuple, fatigué des discordes civiles, ne paraissait plus disposé à soutenir une émancipation dont il tardait tant à ressentir les bienfaits.

Un autre reproche adressé à l'Empereur était le rétablissement de la noblesse, et pourtant le coup le plus funeste qui lui fut porté vint de la création de la nouvelle noblesse à laquelle tout le monde pouvait atteindre. L'ancienne n'avait pas le droit de reprendre ses titres, car ce fut

Louis XVIII qui les lui rendit ; mais les persécutions dont elle avait été l'objet pendant la révolution avaient fait succéder la bienveillance à la haine. L'antique habitude d'honorer ces noms historiques reparaissait et faisait reporter vers eux un intérêt dont ils eussent profité pour reprendre leurs avantages. Malgré l'estime due à nos nouvelles illustrations, les anciennes familles recevaient encore seules les hommages de la société française comme de l'étranger, et elles n'avaient qu'un pas à faire pour retrouver la puissance. L'Empereur, en donnant des titres, créait une aristocratie conservatrice des bienfaits de la révolution comme des droits nationaux, et par là il annula l'ancienne, dont tous les intérêts étaient, depuis long-temps, devenus oppressifs au peuple.

Un législateur peut conserver comme sujet d'émulation des distinctions encore respectées, ne les accorder qu'au mérite et aux services rendus : c'est un progrès. Anéantir les distinctions lorsque le besoin en existe encore et qu'il fait partie de nos mœurs, c'est renvoyer au camp ennemi ceux dont on pourrait tirer un

utile parti en n'accordant plus qu'à leurs talens, comme à ceux de tous, les prérogatives qui furent si long-temps le droit de leur naissance.

Tel fut le système de l'Empereur; et si la nouvelle noblesse a été assez inconséquente pour se réunir à l'ancienne contre le peuple dont elle faisait partie, qui pouvait le prévoir? Par cette trahison, bien des hommes et tous les titres sont devenus de peu de valeur en France. Plus nationale en Angleterre, l'aristocratie y est encore puissante. Celle de l'Empire, qui s'est neutralisée par sa propre faute, ne serait pas de si peu de poids, si les maréchaux, si les grands d'alors s'étaient retirés à l'écart au moment de nos humiliations, ou si leurs voix ne se fussent jamais élevées que pour défendre les intérêts populaires. L'amour et le respect les environneraient encore, et l'on n'eût osé ni méconnaître ni attaquer leurs temps glorieux.

Au lieu de cela, la calomnie avait prévalu; on s'était insensiblement détaché de tous les souvenirs du passé; on n'en voulait plus; le peuple seul, qui en avait accueilli les bienfaits, ne l'oubliait pas. Mais confiant en ses nouveaux

défenseurs, occupés avec courage depuis le retour des Bourbons à faire respecter par leur éloquence des intérêts que l'Empire avait toujours ménagés, le peuple fit la révolution de juillet, et laissa à leurs talens et à leur patriotisme le soin d'en assurer le résultat.

Les libéraux, repoussés de la cour de Charles X, avaient été constamment reçus avec bonté, avec grâce, chez le duc d'Orléans. Ils avaient jugé cet intérieur de famille moral et intéressant. Ces vertus et cette simplicité bourgeoise les avaient séduits; c'était une véritable affection; et sans vouloir s'arrêter à la position du duc, ni au nom qu'il portait, son caractère avait suffi pour les rassurer tous, et ils le croyaient seul capable de porter à bien les destinées de la France.

J'avais vu souvent de ces citoyens distingués; ils cachaient peu leurs sentimens. Ce parti, joint à celui qui, à l'instar de l'Angleterre, voulait depuis long-temps faire d'un d'Orléans un Guillaume, assurait la couronne au duc à la première occasion. Je n'en doutais pas, et mes prévisions ne furent pas trompées. En voyant

le drapeau tricolore, des voix s'élevèrent, il est vrai, en faveur de Napoléon II, mais elles cédèrent bientôt à l'ascendant de ceux qui possédaient la confiance générale. Le duc d'Orléans fut reconnu roi; mais le peuple, rarement ingrat aux bienfaits reçus, qu'il fut touchant pour le souvenir de l'Empereur! Tout en reconnaissant le roi qu'on lui offrait, on ne put le satisfaire qu'en lui promettant le corps de Napoléon. Sa statue sur la colonne, le retour de sa famille, et les représentations de nos anciennes victoires, lui semblèrent la récompense de celle qu'il venait de remporter.

Je reçus beaucoup de lettres à cette époque. Les unes disaient : « Nous avons combattu en « songeant à votre cause ; » les autres : Arrivez, « nous sommes libres enfin, et nous allons vous « revoir !..... » Je compris que le nouveau roi allait avoir une position difficile, entre une affection populaire ancienne, légitime, pour le souvenir d'un grand homme, et une liberté sans limite qui lui imposait des conditions de fidélité d'autant plus impérieuses qu'il portait un nom sur lequel les derniers événemens devaient na-

turellement appeler la méfiance. Que devait-il faire ? La réponse n'était pas facile. Quant aux principes qui devaient diriger ses actions, ils me semblaient indiqués d'avance.

Toute jeune, j'avais pris l'habitude de chercher à m'expliquer quelle raison faisait faire telle ou telle chose à l'Empereur. J'approuvais presque toujours ; mais j'avoue à ma honte que souvent ce que j'avais découvert ne me satisfaisait pas. J'osais quelquefois le blâmer à part moi. Depuis que j'ai acquis de l'expérience, que de fois me suis-je écriée : « Ah ! que l'Empereur avait raison et qu'il connaissait bien les hommes ! »

Cette habitude de réflexion contractée fort jeune, et ce plaisir qu'on trouve à prévoir la conduite des hommes publics par l'examen de leur situation, me firent alors penser que né d'une révolution populaire, le roi devait en embrasser franchement tous les intérêts, sans quoi, la liberté qu'il était appelé à soutenir se tournerait contre lui. Deux noms seuls en France inspirent au peuple une entière confiance, celui de Napoléon et celui de Lafayette : le premier,

parce que leurs intérêts sont confondus ensemble : même gloire, même grandeur, mêmes ennemis ; le second, parce qu'il s'est montré toute sa vie l'ami désintéressé des peuples, et le noble et constant défenseur de leurs libertés. Il me semblait de l'essence de cette nouvelle cause de s'identifier complétement avec les idées de liberté de l'un, et les idées de gloire de l'autre. Il fallait donc que le nouveau roi fît chanter cette gloire passée pour qu'on ne la lui chantât pas en signe de malveillance. Et la conséquence naturelle de tels principes était l'abrogation de la loi de proscription qui frappait les Bonaparte, loi imposée avec éclat par l'étranger à la France au moment de nos humiliations communes, et que la France enfin affranchie ne pouvait manquer d'abolir avec le même éclat, ne fût-ce que pour constater son indépendance. Je n'en doutais pas, du moins ; aussi quel fut mon étonnement lorsque je lus dans une gazette la proscription nouvelle dont on frappait la famille de l'Empereur ! J'en fus affligée et étonnée au dernier point. Comment ! la France libre, au lieu de réparer les coups portés par l'étranger en

1815, consent à reconnaître de tels actes? Le souverain qui se met à la tête d'une nation généreuse doit-il en repousser les souvenirs et les affections? C'est une triste condescendance envers les ennemis de son pays.

Cependant, si je me plaignis à quelques amis de cette injustice, je me résignai à la supporter, et j'exigeai même des personnes qui voulaient en occuper le public, de renoncer à troubler la *joie de la France* par des plaintes en *notre* faveur que je ne voulais pas encourager. Il est singulier que je n'aie jamais cherché que l'ombre et le repos, et que la destinée me place sans cesse en évidence. Aussi la calomnie me suppose-t-elle toujours créatrice des agitations qui ont tant troublé ma vie. Les deux lettres qui suivent feront connaître mes idées à cet égard.